

TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Actuellement, **quatre tableaux de maladies professionnelles** concernent l'exposition aux pesticides, trois pour le **régime agricole (RA)** et un pour le **régime général (RG)**, dont certains sont très récents. Dans les tableaux, le terme « pesticides » se rapporte aux produits à usages agricoles et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux produits antiparasitaires vétérinaires, qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande.

Maladie de Parkinson

La **présomption forte** d'un lien entre l'exposition aux pesticides et la maladie de Parkinson est confirmée par une expertise de l'Inserm (2021) et notamment avec une famille chimique de pesticides : les insecticides organochlorés. Des études écologiques ou cas témoins avec géolocalisation suggèrent un lien entre l'exposition des riverains des terres agricoles et la maladie de Parkinson.

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et la maladie de Parkinson

Exposition	Populations concernées par un excès de risque	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Professionnels	++
Herbicides (sans distinction)		++
Insecticides (sans distinction)		++
Pesticides (sans distinction)	Population générale ou riverains des zones traitées	+

Tableau RA58

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Maladie de Parkinson confirmée par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie	7 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.

Cancer de la prostate

L'expertise de l'Inserm (2021) confirme la **présomption forte** d'un lien entre l'exposition aux pesticides et le cancer de la prostate.

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et le cancer de la prostate

Exposition	Populations concernées par un excès de risque	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Agriculteurs, applicateurs, ouvriers en industrie de production	++

Tableau RA61

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer de la prostate	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.

Tableau RG102

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer de la prostate	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides ; - lors de leur fabrication, de leur production, de leur stockage et de leur conditionnement ; - lors de la réparation et du nettoyage des équipements de production, de conditionnement et d'application des pesticides ; - lors des opérations de dépollution, de collecte et de gestion des déchets de pesticides.

Hémopathies malignes

Les hémopathies malignes regroupent lymphomes non hodgkiniens, myélome multiple, lymphome de Hodgkin et leucémie. L'expertise de l'Inserm de 2021 met à jour les présomptions de lien avec les pesticides.

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et lymphome non hodgkinien

Exposition	Populations concernées par un excès de risque	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Agriculteurs, applicateurs, ouvriers en industrie de production	++

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et lymphome de Hodgkin

Exposition	Populations concernées par un excès de risque	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Professionnels du secteur agricole	++

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et myélome multiple

Exposition	Populations concernées par un excès de risque	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Agriculteurs, applicateurs	++
	Éleveurs	+

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et leucémies

Exposition	Populations concernées par un excès de risque	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Agriculteurs, applicateurs, ouvriers en industrie de production	+

Tableau RA59

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lymphome malin non hodgkinien, dont la leucémie lymphoïde chronique et le myélome multiple	10 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.

Pour les pathologies non désignées dans les tableaux ou n'en remplissant pas les conditions, une voie complémentaire existe, le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP), pour faire reconnaître sa maladie au titre des maladies professionnelles.

Le **fonds d'indemnisation des victimes de pesticides** a été créé par l'article 70 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020. L'objectif est de garantir la réparation forfaitaire des dommages subis par l'ensemble des personnes concernées dont la maladie est liée à une exposition professionnelle aux pesticides. Les publics pouvant être concernés par une indemnisation sont les suivants :

- les salariés relevant du régime général ou du régime des salariés des professions agricoles ;
- les non-salariés agricoles ;
- les assurés du régime Alsace-Moselle ;
- les enfants exposés pendant la période prénatale du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou des deux parents et qui a provoqué une pathologie, quel que soit le régime d'affiliation du parent.

Bibliographie

- INSERM. *Pesticides et effets sur la santé, nouvelles données*, Expertise collective, 2021.
- INRS. *Tableaux des maladies professionnelles*.
- Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. *Site internet*.



Publications originales, synthèses sur l'état de la recherche internationale et débats scientifiques...

Suivez les avancées scientifiques sur les pesticides et sur d'autres sujets en santé-environnement avec *Environnement, Risques et Santé*, la revue officielle de la SFSE.

